

Conférence de la Vie Associative Nantaise

16 NOVEMBRE 2019

ESPACE ASSOCIATIF DÉSIRÉ COLOMBE - SALON MAUDUIT

Compte rendu

**NANTES
& CO JOUONS
COLLECTIF**

Sommaire

INTRODUCTION

p. 4

par **Mme Aïcha Bassal**,
Adjointe à la Vie Associative, Égalité et Lutte
contre les Discriminations à la Ville de Nantes
et par **Eric Gutknecht**, directeur vie associative
et jeunesse de la Ville de Nantes

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS MUTUELS AUJOURD'HUI ET DEMAIN : POINT D'ÉTAPE

p. 6

par **le groupe de travail « charte »**
composé d'associations et d'agents de la Ville de Nantes
dont
Gwenaëlle Ridard, responsable de la Mission Ressources Associatives
de la Direction Vie Associative et Jeunesse de la Ville de Nantes

INTERMÈDE THÉÂTRAL

p. 12

par **la Belle Boîte**
Échanges avec la salle

QUIZZ ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ

p. 12

par **la Ligue de l'Enseignement FAL 44**
et la **Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire**

INTERVENTION

p. 15

de **Gwénaële Clavès**,
Juriste et professeure de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

CLÔTURE

p. 19

par **Johanna Rolland**,
Maire de Nantes

Propos introductif

Inscrite dans le cadre de la démarche « Agir ensemble » initiée en 2016, la 2^e Conférence de la vie associative nantaise réunit les acteurs sous le thème de l'égalité : « En quoi la vie associative est-elle vecteur d'égalité ? Contribue-t-elle à l'égalité réelle sur notre territoire ? Comment chacune et chacun est en mesure de choisir sa vie et en quoi les associations favorisent, facilitent les choix ? »



Ouverture

par **Aïcha Bassal**,
adjointe à la Vie associative, Égalité et Lutte contre les discriminations à la Ville de Nantes

Aïcha Bassal introduit la matinée en rappelant son plaisir d'accueillir les acteurs associatifs dans ce lieu chargé d'histoire qu'est le Salon Maudit.

En 2018, la 1^{ère} édition de la conférence de la vie associative nantaise s'est déroulée à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes. Cette nouvelle rencontre porte sur l'égalité, thème qui lui tient particulièrement à cœur en raison de son engagement sur ce mandat pour la vie associative mais également pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

En effet, un cap a été franchi. Lors de l'élection de Johanna Rolland, il a été défini que la politique publique se construise avec les acteurs, ce qui a été fait.

Trois projets essentiels ont depuis vu le jour :

- **la Charte d'engagements mutuels**, nourrie par les contributions de plus de 500 associations, fixe les règles du jeu entre la Ville et les associations ;
- **un nouvel espace numérique** dédié aux associations : réel outil ressource pour les associations
- **le RDV des associations**, moment d'échanges et de valorisation de la vie associative à l'échelle de la Ville (une 1^{ère} édition a eu lieu en 2017 puis une 2^e en juin dernier)



Les acteurs associatifs, lors des premiers échanges, mentionnaient une meilleure connaissance de leurs actions (chacun dans leur spécificité) et pointaient le manque d'échanges entre les différentes associations, illustrant justement la diversité.



Ces lieux de rencontre ont cette vocation. Aïcha Bassal rappelle que 6 000 associations existent à Nantes : c'est une vraie richesse pour la Ville. L'une des raisons pour laquelle les personnes viennent s'installer à Nantes, c'est précisément sa vitalité associative. Aïcha Bassal se dit fière du travail engagé ensemble (auquel beaucoup ont participé) et ravie des activités proposées par les associations au service de la ville et de ses habitants.

Eric Gutknecht remercie quant à lui le public d'être présent à cette conférence dont l'objectif est, d'une part de porter un regard et une analyse sur la Charte d'engagements mutuels ; d'autre part de prendre de la hauteur pour réinterroger les associations. La dernière rencontre permettait de se questionner sur l'utilité sociale des associations, cette fois-ci l'égalité est au cœur des réflexions.

Concrètement, le but de cette matinée est dans un premier temps, de demander directement aux intéressés comment ils utilisent la Charte et comment perfectionner encore la démarche d'analyse. Ensuite, le thème de l'égalité sera traité sous une forme interactive avec la salle. La Compagnie La Belle Boîte ponctuera ces temps de prise de parole en interpellant la salle via des scénettes théâtralisées. La Ligue de l'Enseignement FAL 44 et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire apporteront des éléments de compréhension avec les données de l'Observatoire et Gwénaële Calvès, professeur de droit public et juriste à Cergy-Pontoise donnera une définition de l'égalité réelle et de sa représentation possible au sein de nos associations.

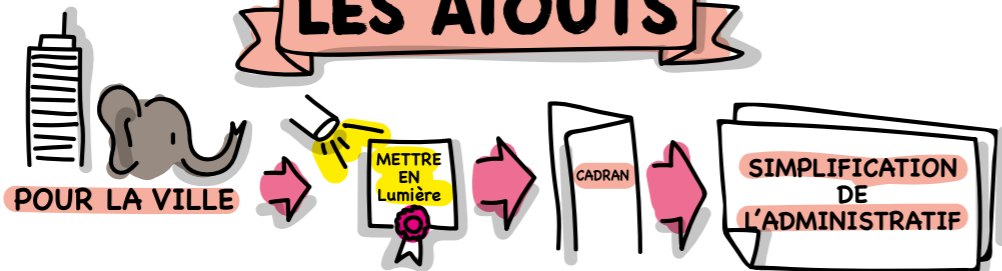
Après le mot de clôture délivré par Johanna Rolland et le temps de déjeuner pour échanger, chacune et chacun pourra déambuler et aller à la rencontre des associations spécialisées et engagées dans le champ de la politique publique égalité. Ils nous inviteront à prolonger le débat.



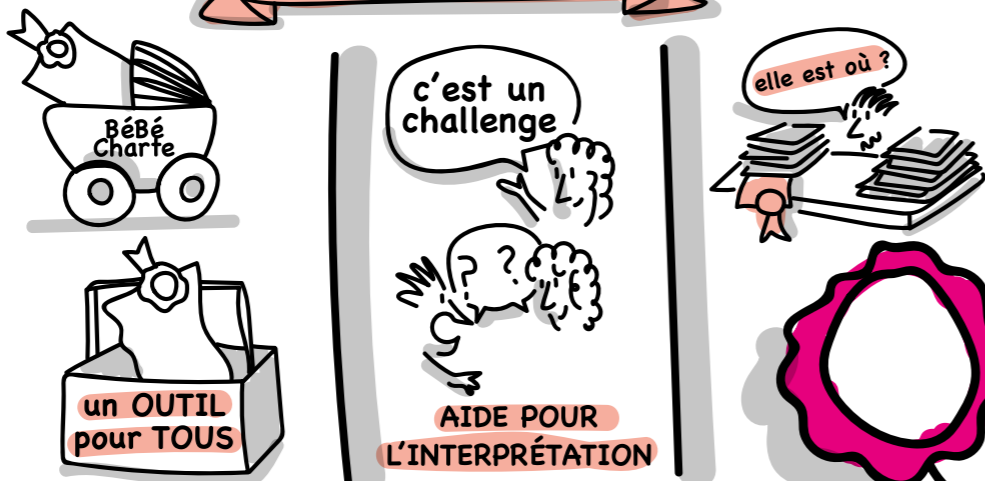
LA CHARTE



LES ATOUTS



PAROLE D'ASSO



BÉNÉVOLAT ? TRAVAIL

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

COMMUNIQUER autrement LA FAIRE VIVRE au quotidien

Parole d'ELU

UNE CHARTE accessibilité

je veux vivre

je viens d'ailleurs ???

UN SUPER OUTIL

PAS DE VALEUR JURIDIQUE

CONFERENCE DU 16 NOVEMBRE



© Isabelle Abraham

DIVERSITÉ

ÉGALITÉ

VALEURS

- GARANTIR L'ACCÈS À
lutter contre la discrimination
- PORTEUSE DE VALEURS BÉNÉFICIAIRES SONT ÉGAUX

LA LOI est SOUPLE
MAIS attention AUX CASES

S'INTERROGER SUR SES PRATIQUES

PENSEZ à tous

~~AUX FONCTIONNEMENTS BINAIRES~~

~~APPEL d'OFFRE~~

APPEL à PROJET

NOUS NE POUVONS PAS PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

LE POUVOIR PUBLIC

pourquoi

ILLÉGALE DE FAIRE DES DONNÉES PAR :

♂ ♀

ON A LE POUVOIR DE DIVERSIFIER

TU DOIS ÊTRE !

DOIT-ON ÊTRE DIVERSIFIER ?

RUPTURE D'ÉGALITÉ FONCTION ASSO NEUTRALITÉ

diversité dans les associations

diversité des associations

CONFERENCE DU 16 NOVEMBRE



©Isabelle Abraham

La Charte d'engagements mutuels aujourd'hui et demain : point d'étape

par **Gwenaëlle Ridard**,
responsable de la Mission Ressources Associatives de la Direction Vie Associative
et Jeunesse de la Ville de Nantes

La Charte organise et précise les liens entre associations et Ville, pour une reconnaissance du rôle et de l'action de chacun, pour la définition d'un cadre de référence partagé et un mode de relation structuré, enfin pour la formalisation d'engagements réciproques et respectueux.



Cette Charte est un atout pour la Ville :

- elle donne une définition commune du partenariat entre les directions municipales et les associations nantaises,
- elle valorise l'ensemble des acteurs et le partenariat du quotidien (accompagnement par les directions municipales, soutien aux maisons de quartiers...)
- elle rend visible le rôle du CADRAN, porte d'entrée pour le fonctionnement associatif, et contribue à son développement,
- elle amène la Ville à travailler à la simplification des démarches administratives et formalités (comme la mise en ligne de l'annuaire et la pré-réservation des salles associatives en ligne),
- elle facilite la compréhension grâce à des annexes apportant des détails concrets et pratiques pour bénéficier d'un local, demander une subvention ou encore être accompagné.e.

La Charte est un pilier de la démarche « Agir ensemble » que viennent compléter :

- l'Observatoire qui permet d'objectiver nos connaissances sur la vie associative nantaise,
- la conférence de la Vie associative nantaise, où nous nous retrouvons aujourd'hui,
- le guichet unique <https://metropole.nantes.fr/associations>

Le groupe de travail a pensé à une déclinaison de la Charte en affiche, pour la rendre visible dans les équipements dédiés à la vie associative. Professionnels et élus doivent nécessairement continuer à promouvoir et diffuser la Charte, la faire vivre au quotidien.

RÉACTIONS DE MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CHARTE

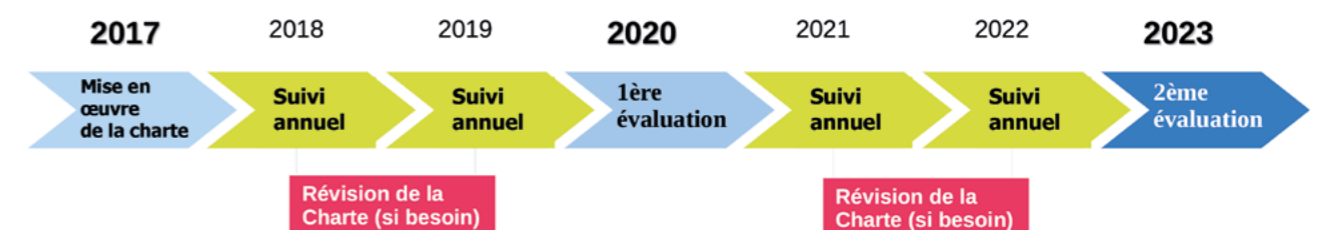
J'ai suivi les travaux et participé à la rédaction de la Charte ; les écrits correspondaient à nos besoins et cette Charte est un outil qui, jusqu'alors n'existait pas. Il a donc introduit les éléments mentionnés lors des ateliers, mais il est tout juste créé ! C'est un nouveau-né qu'il faut faire vivre, et pour cela il faut apprendre, à nous acteurs associatifs, à s'en servir. C'est à ce jour ce travail qui est nécessaire, après une année de balbutiements : continuer à promouvoir ce qui a été fait par les bénévoles et valoriser le partenariat apaisé entre la mairie et les associations.

Je rappelle que cette Charte est un challenge : elle doit être précisée pour demain contribuer au lien social, et défendre l'égalité. Restons lucides, elle peut être perçue comme une contrainte. Comme tout outil, elle contraint néanmoins à être agile dans les relations, à être en capacité de mieux expliciter notre activité dans le projet associatif.

Même en faisant partie du groupe de travail, sincèrement elle est sous une pile de dossiers et je ne m'en sers pas. C'est dommage, car oui, c'est un cadre, mais il amène à plus de liberté : une fois posé ce cadre entre la ville, nous et les autres, cet outil permet une meilleure compréhension au service de tous. La déclinaison en affiche semble de ce fait intéressante, et peut-être sur d'autres supports ? Cela la rendrait plus digeste. À vous, acteurs associatifs d'être force de proposition pour la rendre plus simple et aider l'appropriation avant même de penser à l'amélioration ! Ce petit livret est jeune, il n'est pas naturel, il faut qu'il devienne un objet du quotidien. On parle parfois de décalage entre la parole de l'élu et du technicien, le même niveau d'information viendra de ce livret. La Charte, à terme, permettra d'éviter les conflits liés à l'interprétation et à la communication.

Gwenaëlle Ridard précise qu'un suivi annuel de l'outil est réalisé ; la phase d'évaluation doit rendre compte de son usage au bout de trois ans, donc en 2020. Gwenaëlle tient, pour le compte de la Ville et du groupe de travail, à remercier Claire-Aline Serrault (stagiaire pour la DVAJ) qui a effectué un excellent travail de mise en place des outils d'évaluation sur l'utilisation, les limites et les atouts.

CYCLES D'ÉVALUATION DE LA CHARTE



Éric Gutknecht remercie de leur sincérité les intervenants, note que la Charte est, pour certains, reconnue, mais un peu trop technique et parfois oubliée sous une pile de dossiers. Qu'en est-il pour l'assistance ?

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

« J'ai entendu parler de la Charte et ne l'avais pas lue avant aujourd'hui. Cette conférence m'aura donc permis de prendre le temps de la lire ! Ma réaction est d'alerter sur le fait que plusieurs associations concourent à l'insertion par des bénévoles, cependant il me semble que l'on doit rester vigilant afin que les bénévoles n'assurent pas des missions que devraient porter des salariés. »

→ **Éric Gutknecht** évoque que la place des bénévoles versus celle des salariés est un enjeu réel. Ce risque est à conserver à l'esprit, surtout depuis la diminution des emplois aidés.

« Je ne connaissais pas cet outil : est-il disponible sur le site ? »

→ Oui, l'ensemble des documents est mis en ligne sur <https://metropole.nantes.fr/associations>.

En revanche, elle n'existe pas en braille, c'est un travail à mener.

« Rappelons que cette Charte a le mérite d'exister, elle aurait pu s'appuyer sur la Charte des engagements réciproques issue de la Circulaire Valls, qui pose également les éléments financiers et vise une simplification. À Place au Vélo, on s'est heurté lors du Plan National Vélo à expliquer aux élus, associations, bénévoles des éléments parfois complexes. On y est parvenu en traduisant nos messages en infographie, avec un livret « mode d'emploi » accompagné d'une information simplifiée et visuelle. Une expérience très positive. »

→ **Éric Gutknecht** : La Charte Nationale d'engagements réciproques et ses enjeux financiers permettent une simplification administrative. Oui, nous constatons cependant des imbroglios sur ces aspects, les courriers de réponses aux demandes de subventions de l'État notamment. Nous réalisons une veille et espérons des améliorations, l'outil peut parfois compliquer ces réponses. Le support usager doit pouvoir rendre possible la sollicitation par les associations pour avoir une réponse.



« Je rebondis sur la parole entre élus et services techniques et administratifs : le risque de malentendu est réel, donc les acteurs sont amenés à avoir envie de rencontrer l' élu, c'est un problème à prendre en compte. »

→ Aïcha Bassal répond que c'est effectivement l' élu qui décide, elle demande systématiquement à Éric Gutknecht d'être présent pour éviter tout décalage qui, elle en est consciente, est possible. Mais parfois l'administration et les services ne peuvent se rendre disponibles : « vos remarques sont justes, à nous de rendre notre parole et notre arbitrage plus lisibles et bien transmis sur le terrain ».

« Un participant précise que les documents en ligne ne sont pas lisibles. Pourquoi ne pas faire une version MP3 de la Charte ? Ce support serait utile pour les déficients visuels mais également pour les personnes âgées. Dans le secteur sportif, en Futsal autre association dans laquelle je suis bénévole, je me permets de dire que nous sommes limités : l'égalité me semble restreinte sachant que nous ne pouvons ni avoir le matériel ni le stocker. »

→ **Éric Gutknecht** précise que l'idée d'un mp3 est pertinente et que son équipe cherchera à la mettre en place. Aïcha Bassal répond être informée de la situation de l'association sportive et propose d'en parler à l'issue de la conférence.



« Je souhaite partager un retour d'expérience. La Charte est en effet sous une pile et c'est bien dommage parce que c'est très utile, notamment pour les petites associations. J'aimerais donc dire merci pour cet outil et merci au CADRAN pour ses actions. Nous recevons beaucoup d'informations de leur part, ce qui m'amène à poser cette question : l'information concernant la Charte n'est-elle pas noyée ? Le document existe, peut-être faut-il communiquer différemment à son sujet ? Comment faire vivre l'outil ? Avec des fiches pratiques ? Des rappels ou des messages spécifiques du Cadran ? »

→ **Éric Gutknecht** mentionne l'effet bien connu « trop d'info tue l'info », mais la suite de l'intervention appelle à envoyer des messages. Le tout est donc bien de trouver l'équilibre. La collectivité doit faire face à de nombreuses demandes, notamment depuis la baisse des contrats aidés, sur les questionnements des associations dans leurs relations aux autres administrations et l'État. Le CADRAN est là pour orienter mais il est aujourd'hui concrètement complexe d'impulser des relations au delà de la Ville. Nous tentons d'avoir un dialogue avec la Région, l'État, notamment par l'intermédiaire des Contrats de Ville. C'est un volet sur lequel nous devons nous pencher lors du prochain mandat pour initier des solutions et faciliter ces liens.

« Je reviens sur la relation entre administrations, associations, élus. Tout d'abord, il est à noter une réelle évolution avec une prise en main de nos difficultés. Ce concept d'accompagnement est à souligner, je n'avais jamais vu cet engagement en 20 ans de vie associative. Cela permet de redonner confiance. Merci à l'équipe et à Éric Gutknecht, même s'il existe encore du chemin à parcourir. Ensuite, le guichet unique, pour Nantes, fonctionne. Mais les associations sont confrontées à d'autres échelles, à l'État, à d'autres administrations, comment procèdent-elles ? Enfin, la Charte est un outil magnifique, la question est effectivement comment la rendre dynamique au quotidien. C'est à nous, c'est de notre responsabilité car notre engagement doit vraiment être réciproque. L'égalité doit amener une vraie équité : nous devons la faire vivre et tenir nos engagements. »

contrainte « Ex : la rédaction un projet asso
files avec les services de la mairie
in portail association
engager pour expliquer la charte à

« En tant que Mouvement Associatif des Pays de la Loire, nous défendons cette Charte sur les Pays de la Loire, nous suivons les échanges et les débats pour que cela puisse nourrir d'autres villes, je voulais donc remercier Nantes pour cette initiative. »

→ **Éric Gutknecht** rappelle que des initiatives similaires sont testées notamment à Rennes, avec qui de nombreux échanges existent (Cf. Le rendez-vous des associations, juin 2019) et Saint-Nazaire animée par les mêmes souhaits.

« Une certaine réalité existe lorsque nous créons une association : en l'occurrence nous sommes bloqués dans la création de comptes bancaires, l'aide aux financements est complexe, d'où ma question : cette Charte soutient-elle les associations d'aide aux personnes migrantes ou interpelle-t-elle seulement les Nantais ? »

→ **Aïcha Bassal** : bien sûr, vous pouvez créer une association d'aide aux migrants et la Ville la suivra selon les mêmes principes que pour toute demande de création d'association, l'intérêt général comme le stipule la loi. La Ville peut ensuite accompagner sur les dispositifs de financements.

« Je trouve la Charte géniale, je l'ai épluchée. Le souci, ce sont les tensions créées en raison des problèmes de locaux de l'association. La Charte a servi de référence mais quelle est sa valeur juridique ? »

« La résolution de conflits dépend des interlocuteurs. En fonction des personnes rencontrées les réponses divergent, sont différentes et parfois évolutives. Quel dispositif de résolution de conflit a-t-on ? »



→ **Aïcha Bassal** est au fait des problèmes rencontrés par le Cercle d'échecs et du déménagement demandé. Une rencontre est prévue avec les services pour débloquer la situation. Sur la question des conflits, elle évoque avec sincérité qu'il n'y en a pas car une forme de médiation se met en place. Si des conflits naissent entre associations et techniciens, il faut alerter les élus, chaque élu thématique s'occupe de « ses » associations. Aïcha Bassal précise que son rôle est d'assurer de la cohérence et du portage que chacun décline à son niveau, selon le thème ou l'emplacement géographique des associations suivies. Elle indique que l'arbitrage est toujours politique.

→ **Éric Gutknecht** complète en rappelant que la Charte a une valeur incitative mais n'a pas de valeur législative. « À nous, à vous de la faire vivre, à Nantes nous hébergeons 600 associations et gérons 15 000 réservations

d'équipements pour les associations, c'est un vrai engagement politique ». Sur la question de l'outil, optimiser l'utilisation de la Charte est bien l'enjeu que tout le monde rappelle. L'ensemble des outils est rassemblé, accessible, charge à tous de les faire vivre de façon opérationnelle.

« Je découvre la Charte, excellente sur les principes qu'il faudra traduire en outils au fur et à mesure. La Ville s'engage, les associations doivent suivre : la charte officialise cet engagement de l'association. Sur les problématiques élus / associations, ce n'est pas un mal nantais mais un mal français, je fais également partie d'une autre association, basée à Rezé, les relations se passent bien, mais au niveau régional, c'est plus complexe. Il faudrait travailler prioritairement sur le vocabulaire, sur l'unification des procédures, les principes sont à traduire pour qu'ils soient compréhensibles par tous. »

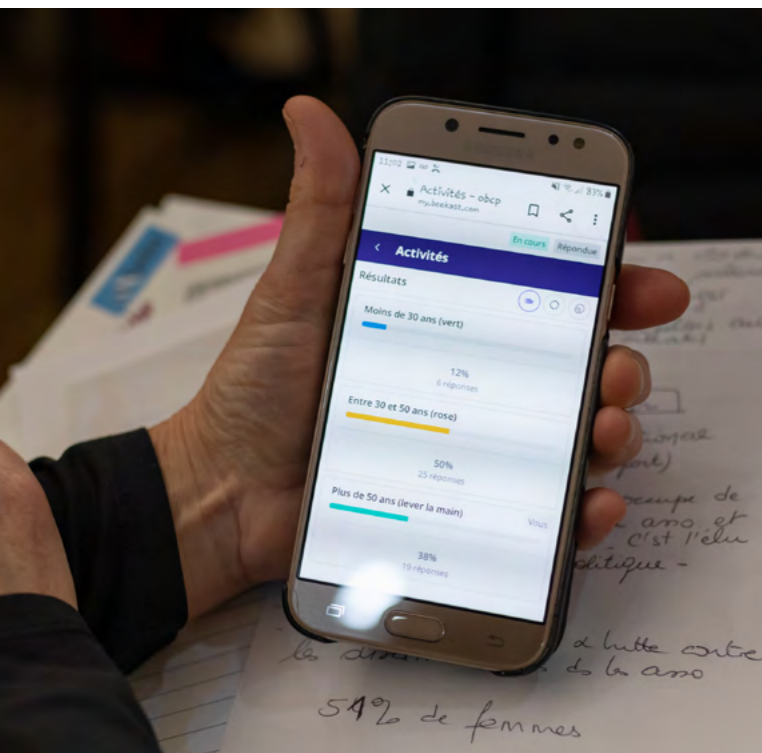
Intermède théâtral par la Belle Boîte

par la Ligue de l'Enseignement FAL 44
et la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) des Pays de la Loire

QUIZZ ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ

L'Observatoire de la vie associative nantaise n'a pas réellement d'étude à présenter pour cette Conférence. Des travaux existent sur les sujets de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, mais ils restent partiels. Il a donc été fait le choix de réaliser un questionnaire avec le public, **pour offrir un format plus ludique et interactif sur les données à échanger.** Le Quizz porte sur les instances de gouvernance des associations : les conseils d'administrations et les bureaux notamment. Les réponses seront confrontées aux travaux existants sur ces questions.

Un quizz en ligne est proposé au public, sur Beekast, accessible via smartphone, ordinateur et tablette. Pour les non-connectés des papiers de couleurs rose et verte permettent à la salle de répondre en direct. Les réponses apparaissent à l'écran en temps réel et sont complétées d'une lecture de la tendance de couleur dans la salle.



Qui êtes vous ? Vous répondez majoritairement des femmes, des président.e.s d'association, de plus de 50 ans.

« Dans votre Conseil d'Administration, y a-t-il plus de femmes que d'hommes, une répartition équilibrée ou l'inverse ? » : vous répondez majoritairement plus de femmes.

Sans étude réelle sur le sujet, l'Observatoire égalité femmes-hommes dans l'Économie Sociale et Solidaire va publier courant décembre une étude sur cette répartition qui permettra de donner des éléments de réponse.

On s'aperçoit cependant que les hommes sont souvent majoritaires dans les instances de gouvernance, même si la volonté publique portée par le Haut Commissariat à l'ESS a donné comme objectif à ces structures, donc aux associations, d'assurer la parité dans toutes les instances élues des entreprises de l'ESS d'ici 2020.

Nous animons à la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire un groupe de travail sur ces questions. La Ligue de l'Enseignement FAL 44, en tant que coordinatrice des Semaines de l'Éducation Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations en fait partie, comme de nombreuses autres. Vous pouvez nous y rejoindre : c'est ouvert et cela permet d'échanger sur les bonnes pratiques. Il existe également un guide de l'amélioration des bonnes pratiques pour les structures de l'ESS. Obligatoire pour celles-ci, il permet d'interroger ses pratiques selon plusieurs thèmes, dont celle de l'Égalité Femmes-Hommes.

Concernant les thématiques des associations dans lesquelles les femmes sont plus présentes à la présidence, nous retrouvons le secteur social et humanitaire (47%), le sanitaire (44%). Elles sont en revanche minoritaires dans le domaine de la Chasse / pêche (3%), dans le sport (17%) ou encore dans la défense des droits (20%).



Dans vos Conseils d'Administrations, en moyenne, dans votre bureau, quel âge ont les personnes ? Un peu plus de 50% ont plus de 50 ans et environ 50% ont entre 30 et 50 ans.

Les C.A. vieillissent, le poids élevé des seniors dans les présidences associatives s'accroît au fil des années. 32% de présidences associatives étaient tenues par des seniors en 2005, 41% en 2017 ; pour les moins de 36 ans, 7% sont président.e.s en 2017 contre 8% en 2011.

Diriez-vous que les associations sont majoritairement présidées par un homme, blanc, hétérosexuel, de 50 ans et plus, diplômé ou cadre ? Oui à 71%.

Si l'on s'intéresse aux catégories socio-professionnelles, les catégories supérieures sont davantage représentées et cette tendance s'accroît : 31% en 2017 (principalement chefs d'entreprises, cadres supérieurs, professions libérales). Les enseignants occupent des présidences à hauteur de 13%, chiffre inchangé en 6 ans. La part des ouvriers n'évolue pas, elle est de 5% en 2011 et en 2017. Ainsi leur présence est très décalée comparativement à leur importance numérique dans la population active.

Êtes-vous en réflexion sur les renouvellements des instances de votre association ? 54% répondent oui.

Peut-être peut-on profiter de ce renouvellement de générations dans les instances de gouvernance pour se questionner : les instances sont-elles accessibles à tous ? Chacun peut-il prendre la parole réellement dans les faits ? Comment faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer ? Avoir une réflexion commune est essentielle et fait débat, notamment dans les structures de l'ESS.

Dans un bureau sur deux où la présidence est tenue par une femme, le bureau est non mixte, deux femmes tiennent l'instance ; elles ont ainsi tendance à se coopter elles-mêmes. Il s'agit souvent de catégorie de population qui ont moins accès aux postes de dirigeantes, elles sont alors plus présentes dans les gouvernances d'associations. La longévité et l'existence de cumul des mandats sont cependant davantage pratiqués par les hommes présidents, comme dans le monde professionnel ou politique. Les tâches ménagères sont toujours considérées comme le frein majeur pour que les femmes restent en poste.

Combien de femmes sont secrétaires d'association ? Dans la salle : 70%.

Elles étaient 57% en France en 2017. Les femmes sont majoritaires sur ces postes car la fonction est plus variable ; les postes de trésoriers, qui font appel à davantage de qualifications techniques et de responsabilités, sont eux tenus principalement par des hommes. Le seul poste, vraiment décisionnaire étant celui de président, la hiérarchie semble fonctionner de la même manière de que la division sexuée du travail. Les freins à l'accès des femmes aux fonctions de dirigeant.e.s dans les associations ont été mis en évidence (notamment par l'association Retravailler en 2003) : freins sociaux et culturels (moindre disponibilité, sentiment d'incompétence plus fréquent, représentation stéréotypée des rôles de chacun), et freins internes à l'organisation (réunions tardives, faille de fonctionnement démocratique...). C'est le reflet de ce qui se passe également dans le monde professionnel.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

« On n'entend que des propos sur l'égalité femmes-hommes, mais l'égalité de traitement, l'accessibilité, qu'en fait-on ? L'égalité, pour qu'elle soit réelle doit être entière... C'est le sujet d'aujourd'hui. »

→ **Aïcha Bassal** : en effet, l'égalité doit être pour toutes et tous, femmes, hommes, handicapés, valides, habitants du centre-ville ou des banlieues ; l'égalité dépasse le débat femmes-hommes et on parle bien d'une lutte contre les discriminations, contre l'homophobie, ma direction fait énormément de choses sur ces sujets. Cependant, malgré 50% de femmes dans le monde, on est loin

d'une égalité femme-homme et c'est cet éclairage que nous avons choisi de donner aujourd'hui, l'éclairage face à leur poste dans les associations. Nous avons en même temps conscience que les discriminations sont toujours présentes, partout, et nous sommes particulièrement investis sur la totalité de ces champs pour les générations futures.



Intervention

de **Gwénaële Calvès**,
Professeure de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

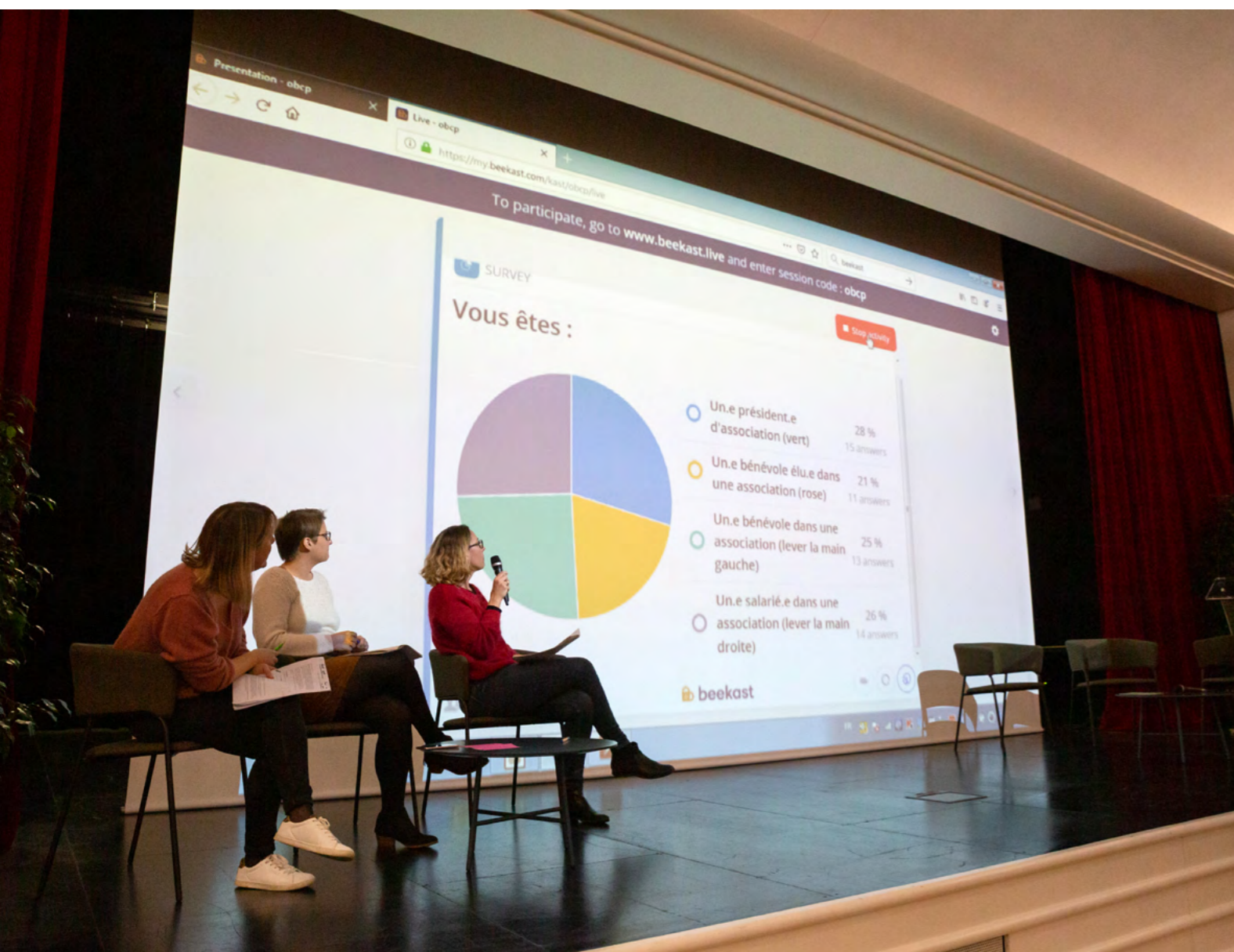
**Que peut le monde associatif pour la diversité du territoire ?
Le secteur associatif est-il vecteur d'égalité ?**

Les associations, c'est une évidence, sont diverses. Par leur existence même, elles reflètent la diversité de la société civile. Par leur action, elles promeuvent l'égalité.

DIVERSITÉ DANS LES ASSOCIATIONS ET DIVERSITÉ DES ASSOCIATIONS

C'est globalement, et non pas individuellement – que les associations sont un reflet de la diversité. Contrairement à une liste présentée aux élections municipales, qui comporte autant de femmes que d'hommes et tente de présenter un échantillon aussi représentatif que possible des catégories socio-professionnelles, des tranches d'âges, des origines réelles ou supposées, etc., la liste des adhérents d'une association n'a souvent rien de particulièrement « diversifiée ». Une association de seniors est en général peu intergénérationnelle, une association culturelle turque compte essentiellement des Turcs parmi ses adhérents. Rien de plus normal car l'association repose sur un principe affinitaire : « qui se ressemble s'assemble ».

Dans les associations à vocation plus généraliste, l'absence de diversité peut être vécue comme une source d'appauvrissement : leurs adhérents, leurs bénévoles actifs et leurs responsables sont trop âgés, trop diplômés, trop rarement immigrés... Des facteurs sociologiques expliquent en large part ce type de déséquilibres, observables dans l'ensemble du monde associatif. Pour rappel, la tranche d'âge où l'engagement associatif est le plus élevé est celle des plus de 70 ans, suivie par la tranche des 60-70 ans. Beaucoup d'associations généralistes cherchent à susciter un désir d'adhésion plus large. La Charte ouvre des pistes pour les y aider, en les engageant à s'investir dans des démarches collaboratives avec d'autres associations. Cela les invite à sortir de l'entre-soi (qui n'est évidemment pas la règle, mais qui est toujours un risque). Cela permet aussi d'amorcer des démarches de multi-adhésion : le membre d'une association de





parents d'élève qui milite dans une association de défense des étrangers, ou le bénévole d'une association sportive qui s'engage dans une association d'aide aux devoirs sont un gain de diversité pour les deux associations auxquelles ils adhèrent en parallèle.

Les pouvoirs publics, pour favoriser la diversité dans les associations, peuvent-ils aller plus loin ? Je ne le pense pas, car ils sont tenus de respecter, comme le rappelle la Charte, « l'indépendance et l'autonomie » des associations. Ils ne sauraient demander à une association professionnelle de « viser la diversité religieuse des engagés », à une association de seniors de viser la diversité des âges, ou à une amicale turque de viser la diversité des origines. La diversité au sein des associations, pour tout dire, n'est pas l'affaire des pouvoirs publics. Ils peuvent tout au plus engager une démarche dite d'égalité conditionnelle, qui subordonne leur soutien financier à la mise en œuvre de politique d'égalité entre femmes et hommes. Mais une telle démarche ne peut pas être étendue à d'autres aspects de la « diversité » (religion, origine nationale, couleur de peau, orientation sexuelle, état de santé, etc). Par ailleurs, elle ne doit pas conduire à nier le droit des associations à se définir comme des associations « féminines », ou « masculines ».

Le mieux reste donc, pour les pouvoirs publics, d'encourager la diversité des associations, c'est-à-dire la diversité d'ensemble du monde associatif local. Ils peuvent jouer un rôle facilitateur dont la gamme est très large : identification d'un interlocuteur au sein de la collectivité ; actions de formation proposées aux bénévoles ; mise à disposition de salles municipales ; simplification des demandes de subventions et des appels à projets ; développement de conventionnements pluriannuels pour les subventions attribuées, notamment aux associations de proximité ; actions communes, comme celle à laquelle nous participons aujourd'hui. Plus largement, la « posture bienveillante » de la collectivité doit s'étendre – même si ce n'est sans doute pas simple – aux associations « poils à gratter », ou porteuses de causes qui dérangent, sans chercher à minimiser la conflictualité qui traverse la société civile. La diversité, c'est aussi la dissonance, la divergence, l'opposition entre des intérêts ou de visions du monde inconciliables.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ PAR LES ASSOCIATIONS

Toute action associative, en un sens, promeut l'égalité. On s'associe pour agir ensemble, et pour prendre la parole collectivement. Quel que soit son objet, l'association offre à ses membres une forme de visibilité (ou d'identité) collective, une présence dans l'espace public au sens large. C'est encore plus vrai pour les associations qui portent la voix de ceux qui, en général, n'ont pas la parole, ou qui sont moins bien considérés que d'autres dans la société.

L'action associative œuvre à l'égalité réelle de manière plus au moins directe. **On peut distinguer au moins trois types d'action.**

- **celle qui vise à ouvrir, ou garantir, l'accès à des droits, à des biens, à des services** – de l'accès au logement à l'accès à l'emploi, en passant par l'accès à la culture, aux soins, aux titres de séjour, à la connaissance des droits... L'approche développée peut être indifférenciée (une association de théâtre de rue favorise l'accès de tous à la culture), ou « par publics » : associations d'aide aux migrants, aux gens du voyage, aux personnes handicapées, par exemple. La démarche est alors une démarche d'accompagnement vers des droits qui sont ouverts par la loi, ou par des politiques publiques. Mais elle peut se doubler (et se double souvent) d'une action plus revendicatrice, d'un combat pour l'élargissement de l'accès aux droits, aux biens ou services. Ici, les associations accompagnent des « bénéficiaires » et, dans le même temps, contestent l'action des pouvoirs publics, en réclamant d'eux qu'ils fassent plus, ou mieux, ou autre chose... Cette double facette de leur action suscite évidemment des frictions, qui peuvent aller jusqu'à des crises. Mais les pouvoirs publics se doivent à eux-mêmes, au nom d'une certaine idée de la démocratie, de rendre possible l'action de ceux qui les critiquent.

- **la lutte contre les discriminations est une action beaucoup plus spécifique**, dont le cadre juridique est fixé par la loi du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, dite loi Pleven. Elle accorde aux associations, de manière très novatrice à l'époque et largement dérogoratoire du droit commun, un rôle crucial dans la mise en œuvre du droit de la non-discrimination devant les tribunaux. Plusieurs fois modifiée, elle concerne aujourd'hui les

associations qui luttent contre des formes de discrimination fondées sur quatre blocs de motifs : origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse ; sexe, mœurs, orientation sexuelle ou identité de genre ; état de santé, handicap, âge ; état de grande pauvreté. La loi leur reconnaît le droit d'agir en justice au nom, ou aux côtés, des victimes. Leur rôle est donc fondamental. À Nantes, il est reconnu, et conforté, par la collectivité, qui contribue notamment à la mise en réseau des compétences et des structures associatives.

- **un apport plus indirect à l'égalité** réside les valeurs de solidarité et de fraternité promues par les associations d'éducation populaire, les associations d'entraide, les associations tournées vers l'aide sociale... Il en va de même pour les associations dont l'expertise contribue à nourrir les politiques publiques, lorsque celles-ci comportent une phase de concertation ou de consultation : on peut penser aux associations de défense de l'environnement ou du patrimoine, aux sociétés savantes, aux associations de quartiers qui connaissent les besoins et les aspirations des habitants.

Pour conclure, je rappellerai que la loi de 1901 autorise des modes de gouvernance très divers. Le mode de gouvernance classique est pyramidal, et peut être perçu comme un peu déresponsabilisant (pour des membres qui aimeraient exercer plus de responsabilités), ou asphyxiant (pour les membres du bureau). Des formes plus collégiales de direction sont toutefois expérimentées dans certaines associations (après modifications des statuts). Il semble qu'elles permettent une gestion à la fois moins lourde à porter, et plus égalitaire. Cela peut être une piste à creuser. Par ailleurs, beaucoup d'associations réfléchissent à la manière dont se déroulent les AG, en fixant des règles destinées à permettre un partage équitable de la parole. L'objectif est de lutter contre les « effets de domination » liés au sexe, à l'âge, au statut social, au niveau de maîtrise de la langue... On peut par exemple instituer un tour de parole, qui invite chacun à s'exprimer selon un ordre fixé à l'avance, pour une durée exactement identique, et avec interdiction d'interrompre. De manière générale, interroger, au sein de l'association, ses propres pratiques (y compris à l'égard des salariés, quand il en existe) ne peut que concourir – par l'exemple donné – à la promotion de l'égalité réelle.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Éric Gutknecht : *La loi ne dit rien sur le fonctionnement des associations : que nous conseillez-vous ?*

→ **G. Calvès :** Rien justement ! Chacun doit investir son propre mode de gouvernance !

- La question d'égalité réelle est d'autant plus importante que nous vivons dans une société d'inégalités. Le secteur associatif joue un rôle, dans sa capacité à réunir, à innover aussi pour trouver des solutions pour demain. Adapter les moyens, inventer, en termes d'habitat par exemple, l'idée d'un habitat intergénérationnel est partie du secteur associatif et a permis de donner des réponses, au mal logement, aux plus démunis. Il n'y a pas que les pouvoirs publics qui peuvent répondre aux enjeux, innover doit nourrir nos actions.

- On parle systématiquement de l'égalité femmes-hommes, nos communautés LGBTI sont toujours invisibilisées même dans cet espace d'échange. On a pourtant la chance d'avoir des personnes, des acteurs, des associations fortes et présentes sur ces champs du transgenre et de l'intersexe, malheureusement l'invisibilité demeure et je le déplore.



→ **G. Calvès,** sur la transidentité j'entends la remarque et rebondis sur ma mise en garde évoquée précédemment sur la diversité : nous n'avons pas besoin de remplir les statistiques ou de remplir des cases, la diversité et la représentativité ne sont pas remplies par l'existence d'associations dédiées, il faut expérimenter. À ce sujet j'alerte à nouveau sur la complexité des appels d'offre.

- Ce qui est important c'est de se réunir sur des thèmes qui se rejoignent ou peuvent se croiser, pour donner de la voix. J'encourage les associations à participer à ces collectifs qui existent, pour construire ensemble, car c'est bien de cela dont il s'agit, et collectivement on a plus de poids.

- L'approche entre appel d'offre et appel à projet diffère sur la posture de prestataire notamment sur le champ de l'intervention sociale. L'appellation « appel à projet » est préférable à « appel d'offre », car cela précise le donneur d'ordre. Les associations sont des éléments défricheurs, leurs actions permettent de nouvelles prises en charge, parce qu'elles apportent notamment leur connaissance des publics mais je ne pense pas qu'elles aient vocation à pérenniser ces prises en charge. Elles doivent défricher pour qu'ensuite les activités soient prises en charge par le secteur marchand.

Conclusion

par **Johanna Rolland,**
Maire de Nantes

Madame le Maire se dit ravie de retrouver l'assemblée, ici dans le Salon Mauduit qui avait fermé en 2002. Restauré avec son histoire et son identité, ce lieu est devenu le plus grand pôle associatif de Nantes. C'était important pour la Ville de Nantes de soutenir cette restauration : pour toute une génération, en effet, il était empreint d'histoire, pour certains festive, étudiante, pour d'autres engagée, et pour toute une génération, ce lieu restait inconnu ; c'est aussi cela le reflet de la diversité du secteur associatif nantais, et Johanna Rolland souhaite saluer la force et la permanence de cet engagement. À Nantes, on ne choisit pas entre une petite et une grande association, entre les quartiers et le centre-ville, entre la solidarité et l'environnement, nous tentons bien au contraire de soutenir cette pluralité. Preuve en est, les chiffres : 6 000 associations, 90 000 bénévoles ; cela signifie qu'un Nantais sur 4 contribue à la vitalité associative, un Nantais sur 4 est engagé et donne du temps aux autres pour faire gagner du temps. Johanna Rolland remercie bien sûr ses équipes, mais pas seulement, elle remercie tous les Nantaises et les Nantais investis dans leur association, parce qu'ils font vivre la Ville. Certains sont engagés depuis 10, 20, 40 ans, d'autres depuis 1, 2, ou 3 ans, et c'est grâce à toutes et tous que les enfants peuvent aller sur des terrains sportifs le week-end, si les cyclistes peuvent profiter des voies dédiées, si les habitants déambulent sur des vide-greniers à proximité...

Se rencontrer, se dire que l'on fait confiance à tous et à la jeunesse est un aiguillon exigeant de l'accessibilité, et ce temps que les bénévoles passent est utile, pour l'association, pour le tissu local, pour tous.te.s les Nantais.es.

En 2014, la Ville a souhaité s'interroger avec la démarche « Agir ensemble ». La réalité n'est jamais à se permettre de dire que c'est parfait, mais la Charte existe et elle a réuni plus de 500 contributeurs, le Forum créé est issu de ces échanges et d'attentes formulées par les bénévoles actifs ; et cette conférence est une deuxième édition : tout cela est foncièrement positif.



Plusieurs ont évoqué les appels à projet, sachez que certains interpellent la Ville de Nantes en incitant à continuer, les considérant comme des laboratoires d'imagination, d'autres en estimant qu'ils sont une perte de temps et qu'ils limitent les espaces dédiés au terrain. Le rôle du Maire est d'être à l'écoute et d'entendre ces deux visions. Dans une société où l'on a trop pour habitude de monter les uns contre les autres, il semble nécessaire au contraire de trouver des espaces de rencontre, de frottement ; Johanna Rolland remercie vivement toutes et tous de participer à celui-ci et encourage à rassembler encore ainsi.

Fin des échanges, buffet déjeunatoire et rencontres avec des associations spécialisées et engagées dans le champ de la politique publique égalité : Nosig, l'espace Simone de Beauvoir, l'Association Valentin Hauys, l'ORPAN – association des seniors nantais, la Ligue de l'Enseignement FAL 44, l'Association des Paralysés de France



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes